



Remplacement d'un chef pour incompétence

Par **sadien**, le **08/10/2014 à 19:37**

Bonjour, j'ai une qualification de chef d'équipe dans le bâtiment, je gère des chantiers avec une dizaine d'ouvriers et des sous-traitants. Courant 2013, j'ai repris le chantier d'un chef de chantier qui par la suite a démissionné, est-ce que je peux prétendre avoir son poste étant donné que je fais son travail. Merci d'avance je compte sur vous .

Par **P.M.**, le **08/10/2014 à 19:58**

Bonjour,
Si vous accomplissez les fonctions d'un chef de chantier définitivement, vous pourriez demander une modification de votre qualification...

Par **sadien**, le **08/10/2014 à 23:21**

merci pour la réponse mais y a-t-il un article de loi qui obligerait l'employeur au bout d'un certain temps d'appliquer le changement de qualification automatiquement étant donné que j'ai pris la place du chef de chantier

Par **P.M.**, le **08/10/2014 à 23:41**

Votre qualification doit correspondre à la classification de la Convention Collective applicable suivant le poste occupé et les fonctions exercées...